

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° PC-2786-8-PD1

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet de règlement:

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante greffière, de ce qui suit:

1. **Le 5 juillet 2016**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté, par résolution, le projet de règlement n° PC-2786-8-PD1 modifiant le Règlement de construction n° PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre la construction d'un bâtiment en bois au 1, avenue Crewe (chalet du parc Kinsmen).

RÉSUMÉ

La présente modification au règlement de construction n° PC-2786 a pour objectif de permettre une construction combustible munie obligatoirement d'un système de gicleurs.

2. **Le 16 août 2016**, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, à compter de 19 h 30 ou aussitôt que possible après, à la salle du conseil située à 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Au cours de cette assemblée, Monsieur le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement vise l'immeuble situé au 1, avenue Crewe à Pointe-Claire.
6. Le projet de règlement n° PC-2786-8-PD1 peut être consulté au bureau du Service des affaires juridiques et du greffe à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 00 à midi et de 13 h à 16 h 00.

Donné à Pointe-Claire, ce 13^e jour de juillet 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING CONCERNING THE DRAFT BY-LAW NO. PC-2786-8-PD1

To all concerned persons by this draft by-law:

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk, as follows:

1. **On July 5th, 2016**, the Pointe-Claire municipal council adopted, by resolution, the draft by-law No. PC-2786-8-PD1 amending the City of Pointe-Claire's Construction By-law No. PC-2786 so as to allow a wood construction at 1 Crewe Avenue (Kinsmen Park Chalet).

SUMMARY

The purpose of the present amendment to By-law No. PC-2786 is to permit a combustible construction with the mandatory sprinkler system.

2. **On August 16th, 2016**, the Pointe-Claire municipal council will hold a public consultation meeting, from 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, at the Council chamber located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, in accordance with the Act respecting Land use Planning and Development (R.S.Q. chapter A-19.1).

3. During the public meeting, the Mayor or a council member designated by him, will explain the draft by-law and hear every person or body wishing to express an opinion.
4. This draft by-law does not include any provision susceptible to approval by referendum.
5. This draft by-law contemplates the property located at 1 Crewe Avenue in Pointe-Claire.
6. The draft by-law No. PC-2786-8-PD1 may be consulted at the Legal affairs and City Clerk Department, located at the City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:00 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:00 p.m.

Dated at Pointe-Claire, this 13th day of July 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk